



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
MOBILITÉ ET TRANSPORTS

ENQUÊTE BEMOB: LA PRATIQUE DU TÉLÉTRAVAIL EN BELGIQUE EN 2022



www.mobilit.belgium.be

.be

Auteur :

Service public fédéral Mobilité et Transports

Direction générale Politique de Mobilité durable et ferroviaire

Direction Mobilité - Service Études et Enquêtes

enquetewwv@mobilit.fgov.be

Editeur responsable :

Emmanuelle Vandamme, rue du Progrès 56 - 1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2022/13.831/13–Décembre 2022

Table des matières

Enquête BeMob : La pratique du télétravail en Belgique en 2022	3
Méthodologie	3
L'enquête	3
Les caractéristiques du panel de répondants.....	3
Chiffres du télétravail	4
Télétravailleurs en Belgique et selon la région du domicile.....	4
Nombre de jours prestés en télétravail, en Belgique et selon la région du lieu de travail.....	5
Nombre de jours prestés en télétravail, selon les caractéristiques des travailleurs	5
Le télétravail et la mobilité.....	7
Télétravail et distance domicile-travail	7
Télétravail et mode de transport	7
Habitudes de déplacement pendant les jours de télétravail	9
Impact du télétravail sur les habitudes de mobilité.....	10
L'organisation du télétravail.....	12
Télétravail selon la taille et la politique de l'entreprise en matière de télétravail	12
Lieux et jours du télétravail	13
Conditions du télétravail	14
Matériel pour télétravailler	15
Les facteurs qui encouragent ou découragent.....	17
Le télétravail et la mobilité, messages-clés.....	19

Enquête BeMob : La pratique du télétravail en Belgique en 2022

Méthodologie

L'enquête

L'enquête a été menée auprès de **1250 travailleurs belges** durant la période du **21 juin au 5 juillet 2022**. Cette enquête fait partie d'une enquête plus large sur les déplacements, entre le domicile et le lieu de travail, se déroulant en plusieurs vagues afin de couvrir les différentes saisons de l'année et qui au final permettra d'interroger 5000 travailleurs belges.

Les caractéristiques du panel de répondants

Les 1250 travailleurs de l'enquête se répartissent de la manière suivante :

- 634 femmes et 616 hommes ;
- 265 répondants sont âgés de 18 à 34 ans, 586 entre 35 et 54 ans et 399 de 55 ans et plus ;
- 599 répondants ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur au maximum et 651 un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- 796 répondants résident en Flandre, 348 en Wallonie et 106 à Bruxelles.

D'un point de vue professionnel, les répondants se distribuent ainsi :

	Nombre de répondants
Profession	
Ouvrier	191
Employé	629
Fonctionnaire	205
Professeur	63
Cadre moyen	68
Cadre supérieur/direction	30
Profession libérale (avocat, ...)	14
Classe moyenne (commerçant, négociant)	2
Indépendant (agriculteur, entrepreneur) sans personnel	36
Chef d'entreprise avec 1 - 5 employés	3
Chef d'entreprise avec 6 - 50 employés	5
Chef d'entreprise avec plus de 50 employés	4
Taille de l'entreprise qui emploie	
Moins de 10 travailleurs	139
Entre 10 et 49 travailleurs	368
Entre 50 et 99 travailleurs	468
Entre 100 et 249 travailleurs	656
Entre 250 et 1000 travailleurs	1060
Plus de 1000 travailleurs	2370

Chiffres du télétravail

Télétravailleurs en Belgique et selon la région du domicile

Au moment de l'enquête, **32 % des répondants** ont déclaré prester **au moins un jour par semaine en télétravail**.

Ce sont les **Bruxellois** qui déclarent **le plus** télétravailler, avec 43 % de répondants qui prestant au moins 1 jour par semaine en télétravail, et les **Wallons le moins**, avec 28 % de répondants qui prestant au moins 1 jour par semaine en télétravail. (Voir Figure 1, pour la répartition du pourcentage de télétravailleurs).

A titre de comparaison, les chiffres mensuels sur le marché du travail édités par **Statbel DataLab¹** montrent qu'en janvier 2022 (lorsque le télétravail était encore imposé en raison de la crise sanitaire) la part des salariés travaillant parfois ou régulièrement à domicile² représentait 40 %, à l'échelle de la Belgique. A la même époque en janvier 2019 (avant le premier confinement généralisé), la part des salariés travaillant parfois ou régulièrement à domicile était de 24 %. Selon les derniers chiffres de juin 2022, 39 % de salariés effectuaient du travail à domicile occasionnellement ou régulièrement.

Dans une autre enquête sur les déplacements domicile-travail réalisée en **décembre 2019** pour le SPF Mobilité et Transports, les données recueillies auprès de 2000 travailleurs par la société Ivox montraient que 76 % des répondants ne télétravaillaient jamais.

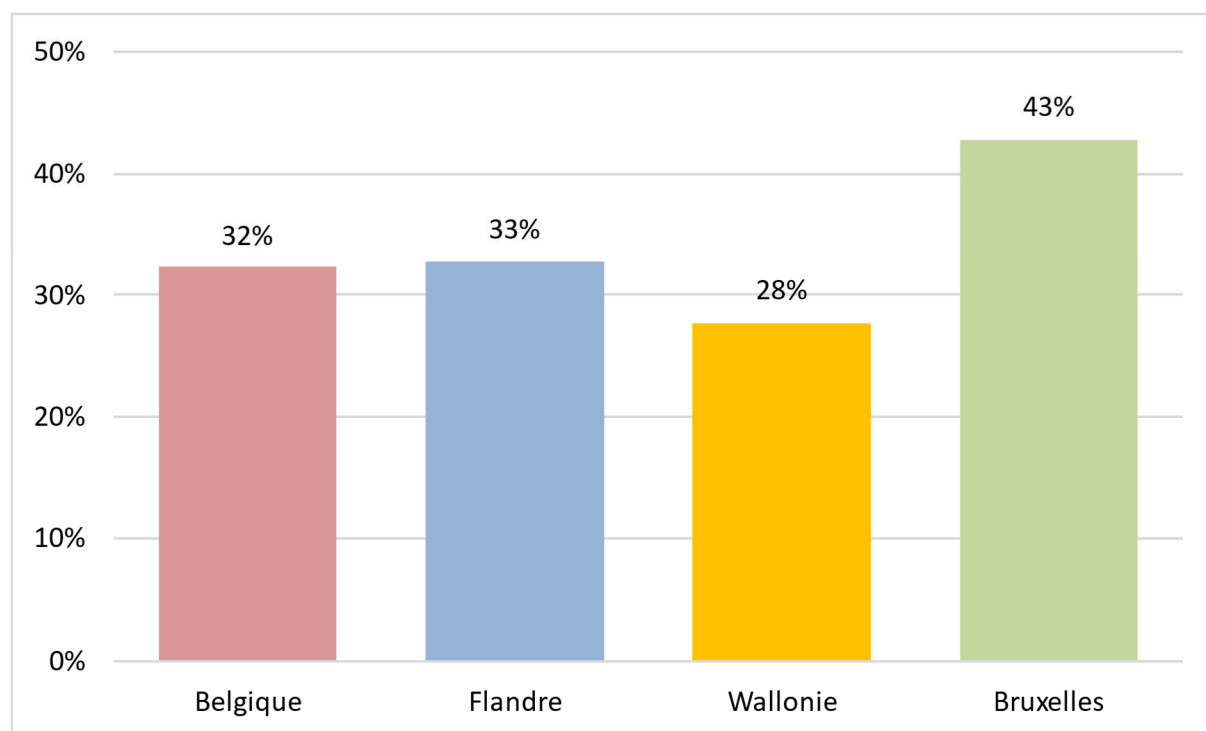


Figure 1 Pourcentage de répondants prestant au moins un jour par semaine en télétravail, en Belgique et dans les trois régions

¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/chiffres-mensuels-sur-le-marche-du-travail#news>

² Cette définition englobe davantage de salariés que celle utilisée dans le cadre de cette enquête et qui considère le télétravail à partir d'un jour par semaine

Nombre de jours prestés en télétravail, en Belgique et selon la région du lieu de travail

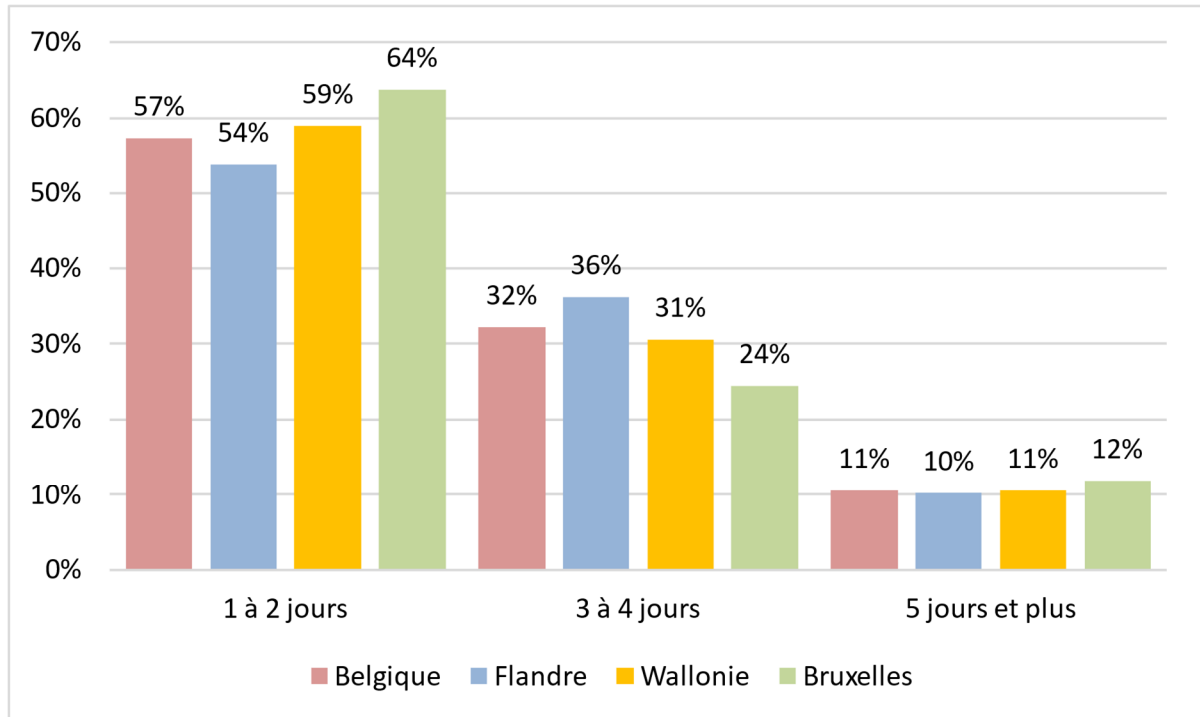


Figure 2 Nombre de jours prestés par semaine en télétravail par les télétravailleurs, en Belgique et selon la région de travail

A l'échelle de la Belgique, il apparaît que les télétravailleurs de l'enquête présentent **le plus souvent 1 à 2 jours par semaine en télétravail** (57 %). Ils sont tout de même 32 % à pouvoir bénéficier d'un régime de 3 à 4 jours de télétravail par semaine.

Les personnes travaillant en Flandre semblent pouvoir prêter davantage en télétravail, de 3 à 4 jours par semaine (36 %). Pour les personnes travaillant en Wallonie et à Bruxelles, il serait plus courant de prêter 1 ou 2 jours par semaine (pour 59 % et 64 %, respectivement). Le télétravail de 5 jours ou plus par semaine est plus marginal (< de 15 %). (Voir Figure 2, pour la répartition du nombre de jours de télétravail par semaine).

Nombre de jours prestés en télétravail, selon les caractéristiques des travailleurs

Globalement, les données de l'enquête indiquent qu'un **peu plus d'hommes que de femmes ne font jamais de télétravail** (70 % versus 65 %, respectivement). Mais aussi, le nombre de répondants qui présentent au moins un jour par semaine apparaît **diminuer avec l'âge**. (Voir Figure 3 et Figure 4).

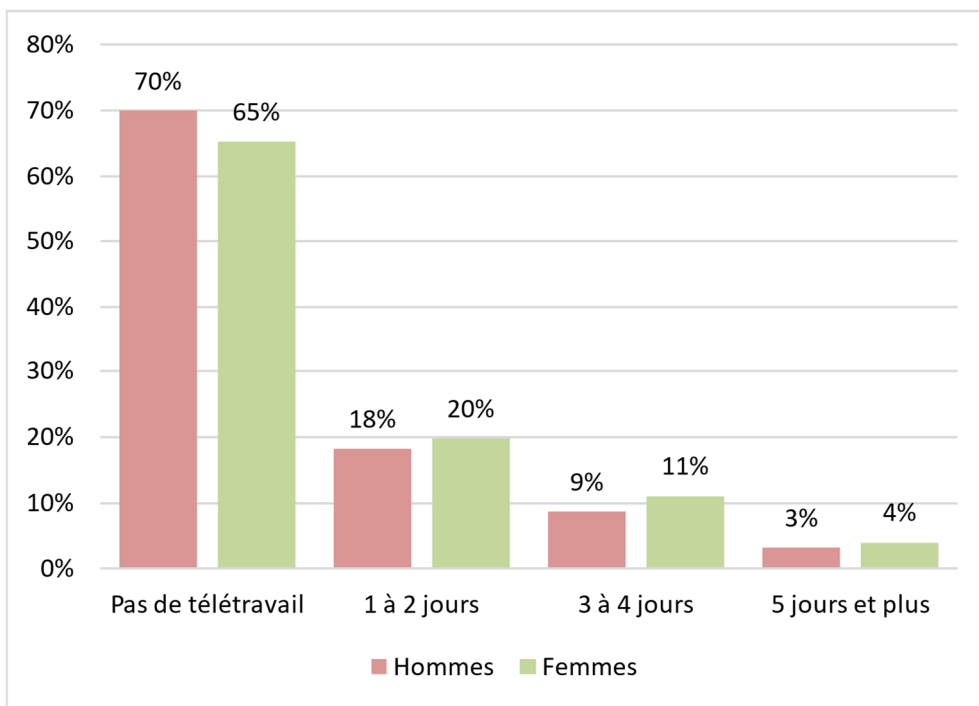


Figure 3 Nombre de jours prestés par semaine en télétravail, chez les hommes et chez les femmes

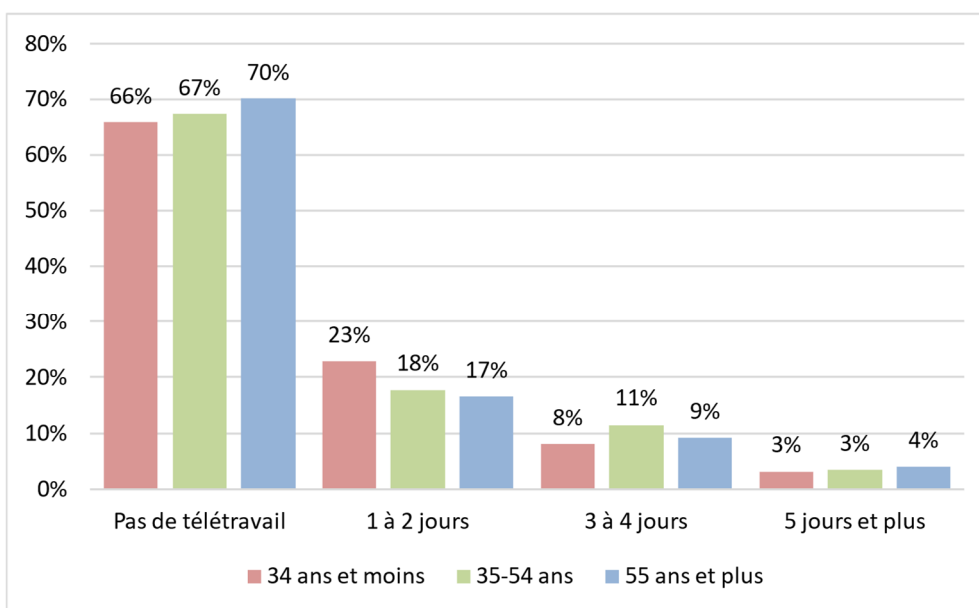


Figure 4 Nombre de jours prestés par semaine en télétravail, selon la catégorie d'âges

Concernant les caractéristiques des répondants liées à leur activité professionnelle, les résultats de l'enquête mettent en lumière d'autres éléments. Ainsi, si l'on compare les **travailleurs à temps partiel** avec les travailleurs à temps plein, les premiers sont **plus nombreux à ne pas prester en télétravail** au moins un jour de la semaine, 79 % versus 65 %. Mais aussi, c'est parmi les indépendants et les fonctionnaires que l'on trouve le moins de répondants qui ne font pas de télétravail.

Le télétravail et la mobilité

Télétravail et distance domicile-travail

Les données de l'enquête montrent que la proportion de télétravailleurs progresse à mesure que la distance entre le domicile et le lieu de travail augmente. **Au-delà de 50 km, plus de la moitié des répondants télétravaillent** au moins un jour par semaine (voir Figure 5).

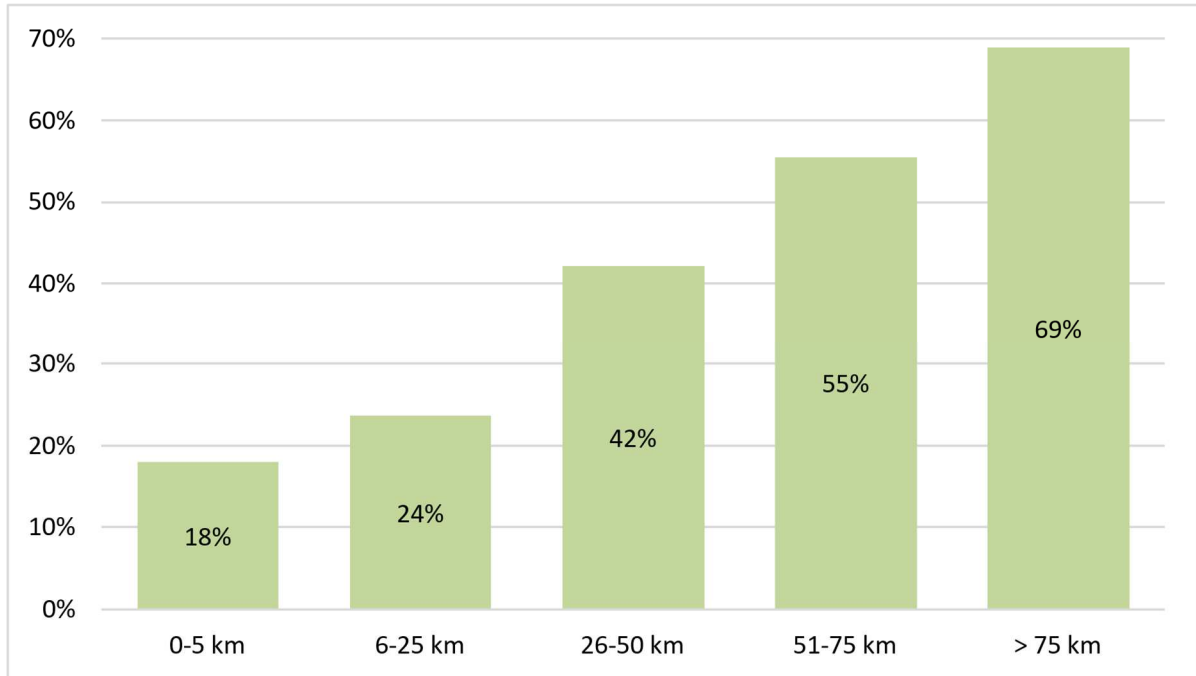


Figure 5 Pourcentage de télétravailleurs, selon la distance domicile-travail

Télétravail et mode de transport

En ce qui concerne les modes de transport principal pour effectuer les trajets entre le domicile et le lieu de travail, le résultat le plus notable est que **davantage de télétravailleurs prennent le train que les non-télétravailleurs**, 61 % versus 39 %. La comparaison entre les télétravailleurs versus les non-télétravailleurs pour chaque mode est présentée à la Figure 6.

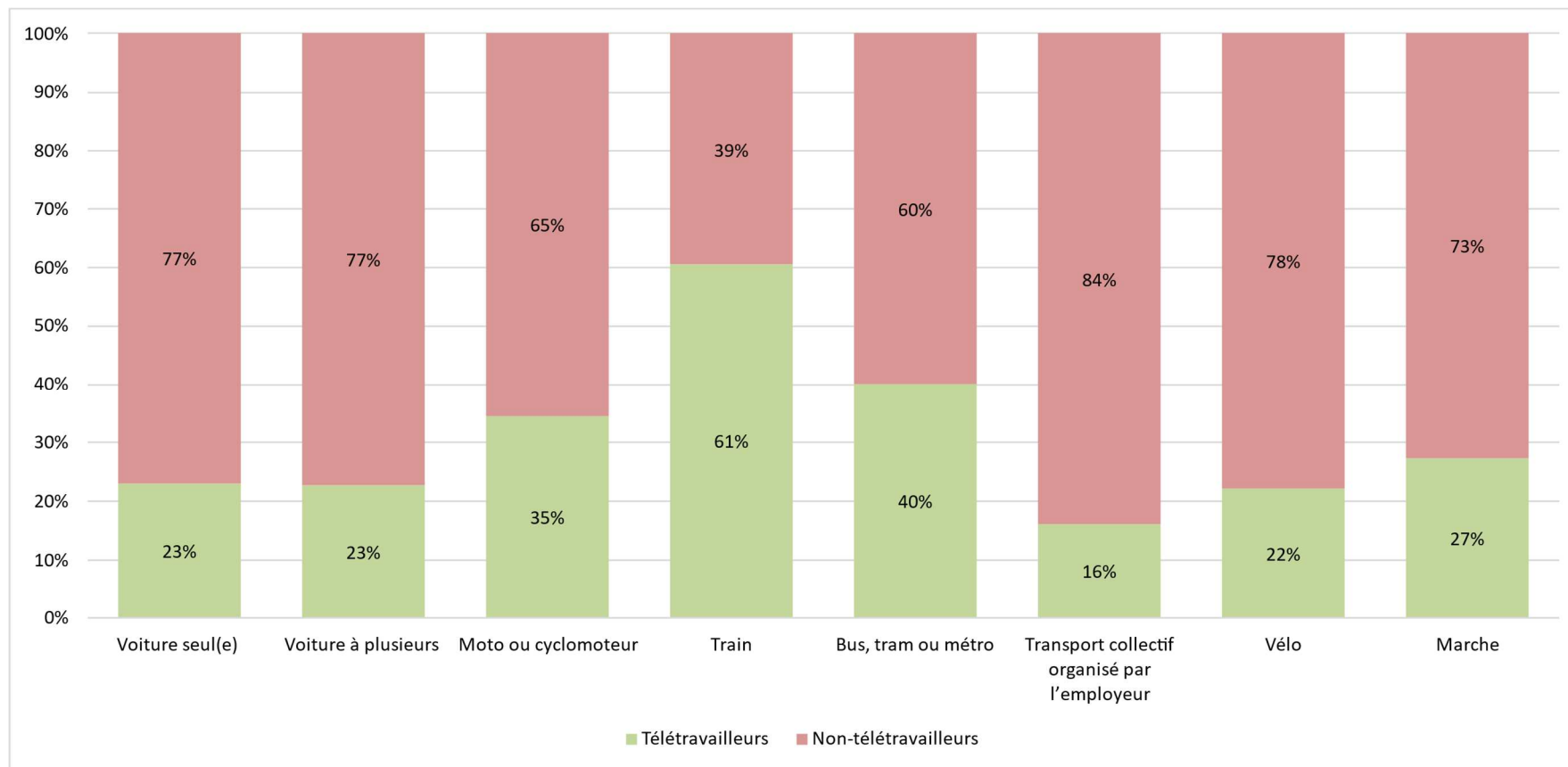


Figure 6 Pourcentage de télétravailleurs versus de non-télétravailleurs pour les principaux modes de transport des trajets domicile-travail

Habitudes de déplacement pendant les jours de télétravail

Globalement, le télétravail n'apparaît pas avoir engendré de nombreux déplacements supplémentaires ou de changements importants quant aux moments durant lesquels sont effectués les déplacements (voir Figure 7). Toutefois, on peut constater **que les déplacements liés aux courses et aux services augmentent ou sont effectués en semaine et en journée (plutôt qu'en soirée, le week-end ou durant des jours de congé) chez 28 % et 32 % des télétravailleurs de l'enquête, respectivement (voir Figure 8).**

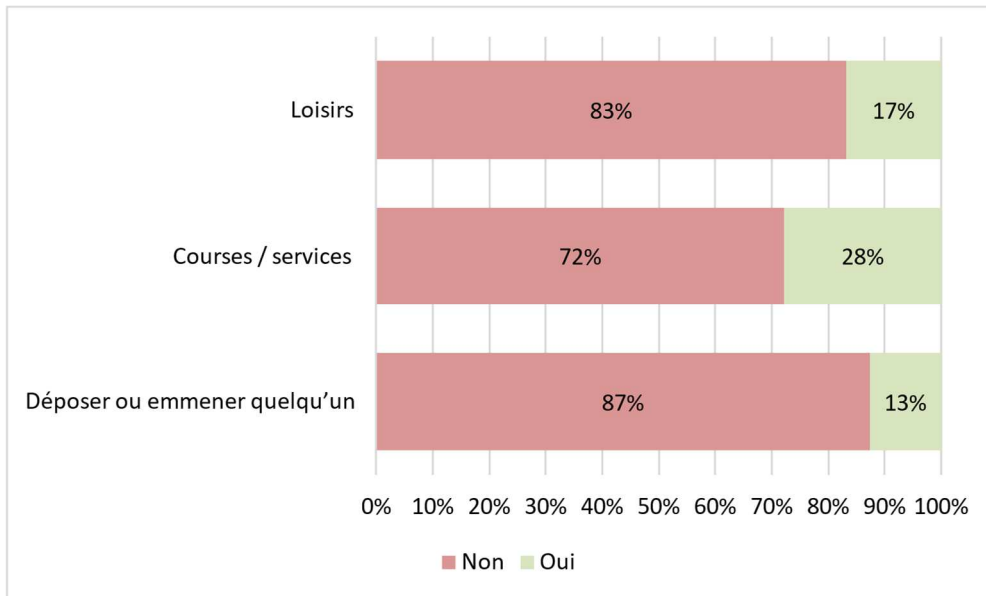


Figure 7 Augmentation du nombre de déplacements pendant les jours de télétravail ?

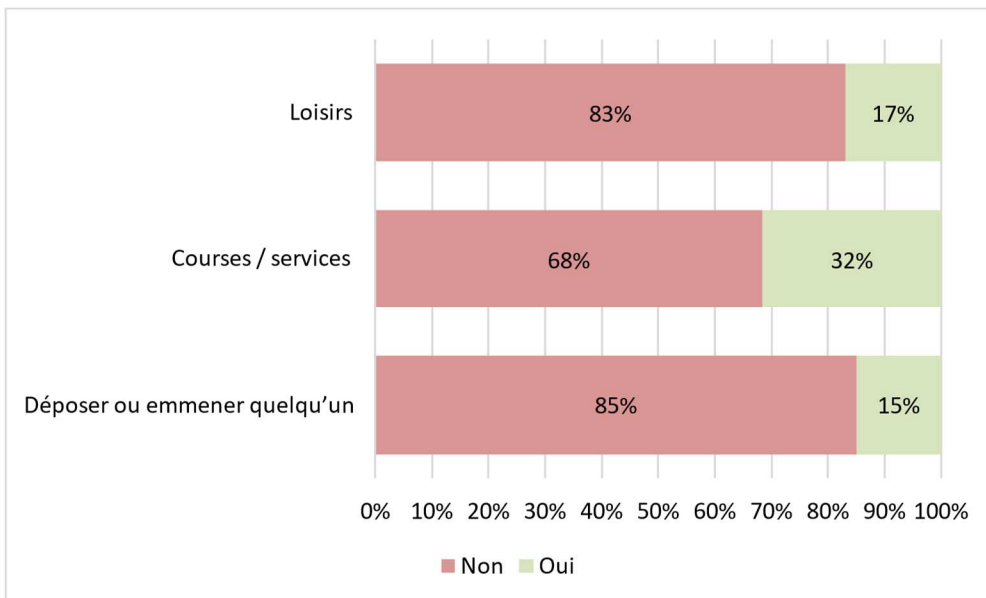


Figure 8 Modification des moments où les déplacements sont effectués ?

Impact du télétravail sur les habitudes de mobilité

Grâce au télétravail, un certain nombre de répondants seraient **davantage motivés à prendre les transports en commun plutôt que la voiture pour se rendre au travail (29 %) ou encore à enfourcher leur vélo (30 %)**, les jours où ils ne télétravaillent (ou télétravailleraient) pas.

Si en raison du télétravail la distance entre le domicile et le lieu n'est plus un facteur décisif en cas de changement d'employeur pour 42 % des répondants, **51 % d'entre eux n'envisageraient pas un déménagement vers une localisation plus éloignée du lieu de travail.**

La pratique du télétravail par un grand nombre de travailleurs donne à certains le sentiment que les problèmes liés au stationnement ou à l'usage de la voiture seraient réduits (pour 38 % et 41 % des répondants, respectivement).

Mais aussi, **le télétravail pourrait augmenter le seuil de tolérance** de certains répondants **face aux désagréments qui peuvent émailler les déplacements à pied ou à vélo (40 %) ou encore en transports en commun (30 %)**, mais aussi en voiture (34 %).

(Voir Figure 9, pour le détail des réponses).

En termes de demande de mobilité, en se basant d'une part sur la distance domicile-travail et le nombre de jours de télétravail par semaine renseignés par les répondants de l'enquête et d'autre part le nombre de travailleurs en Belgique, on peut estimer une **économie de 14 millions de kilomètres par jour pour les déplacements domicile-travail** qui ne sont pas effectués par les télétravailleurs.

Toutefois, l'impact positif du télétravail sur la mobilité doit être nuancé par de possibles effets rebond dont notamment l'augmentation de distance-domicile en cas de changement d'employeur ou de déménagement du travailleur (la distance représentant un moins grand obstacle grâce au télétravail)³.

³ Pour plus d'informations, le lecteur peut consulter le document suivant : Greenworking et ADEME. 2020. Etude sur la caractérisation des effets rebond induits par le télétravail.

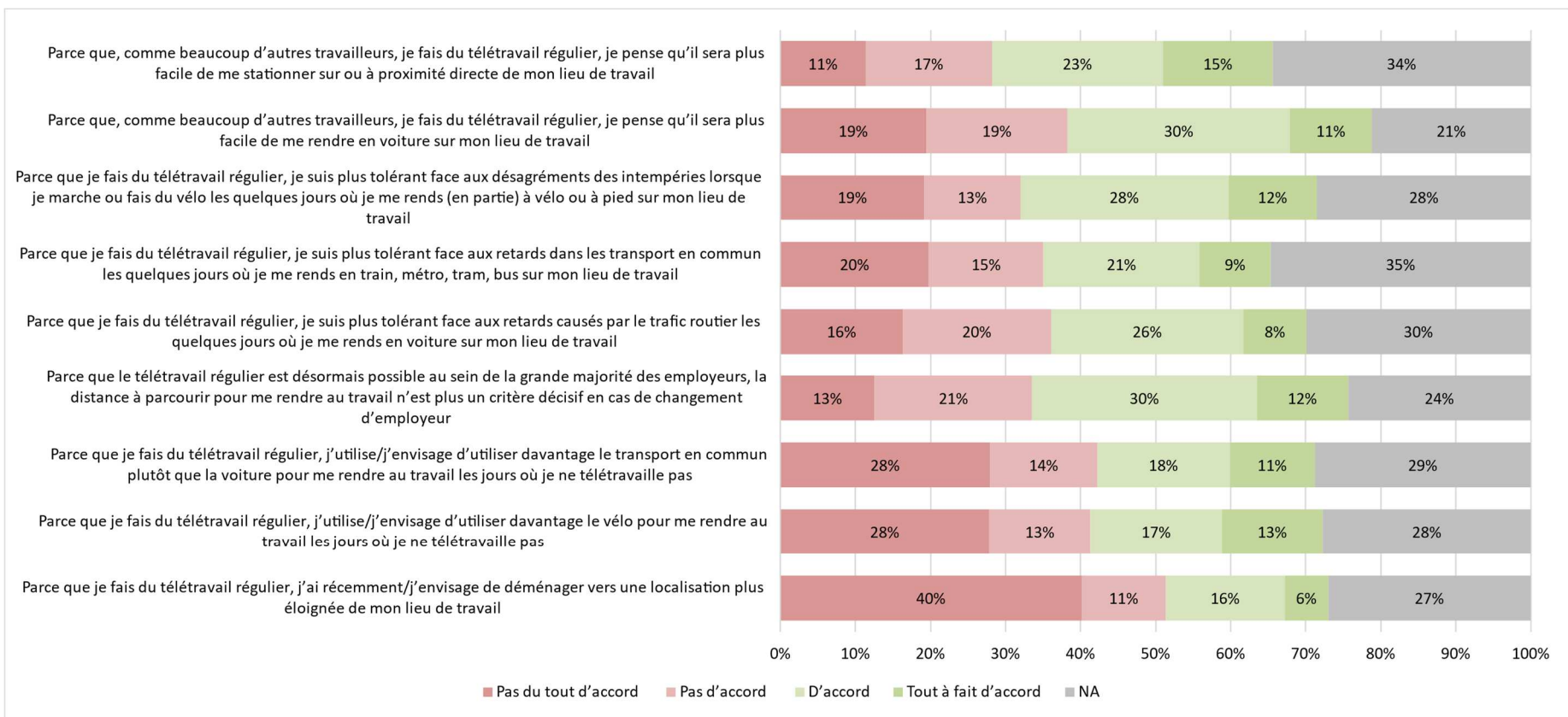


Figure 9 Impact du télétravail sur les habitudes de mobilité

L'organisation du télétravail

Télétravail selon la taille et la politique de l'entreprise en matière de télétravail

C'est pour les répondants travaillant **en Flandre que l'on trouve le plus d'employeurs qui n'autorisent pas le télétravail (61 %)**. Toutefois, en Wallonie et à Bruxelles, un peu plus de la moitié des employeurs n'autoriseraient pas non plus le télétravail. (Voir Figure 10, pour le nombre autorisé de jours de télétravail).

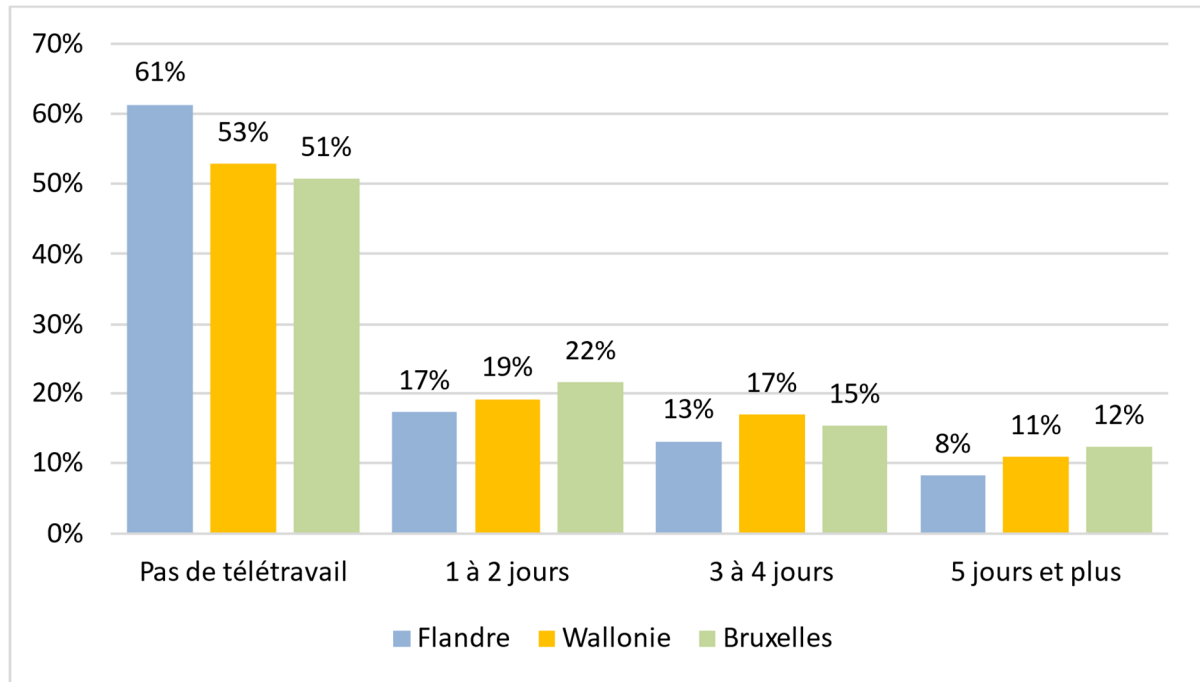


Figure 10 Nombre maximum de jours de télétravail par semaine autorisés par l'employeur, selon la région de travail

Comme le montrent les données, illustrées à la Figure 11, les souhaits des travailleurs ne trouvent pas toujours un écho positif dans la politique de l'employeur vis-à-vis du télétravail. Ainsi, pour **21 % des répondants de l'enquête on constate une volonté de faire du télétravail, alors que l'employeur ne l'autorise pas**. Il y a là peut-être encore une marge de progression potentielle pour le télétravail.

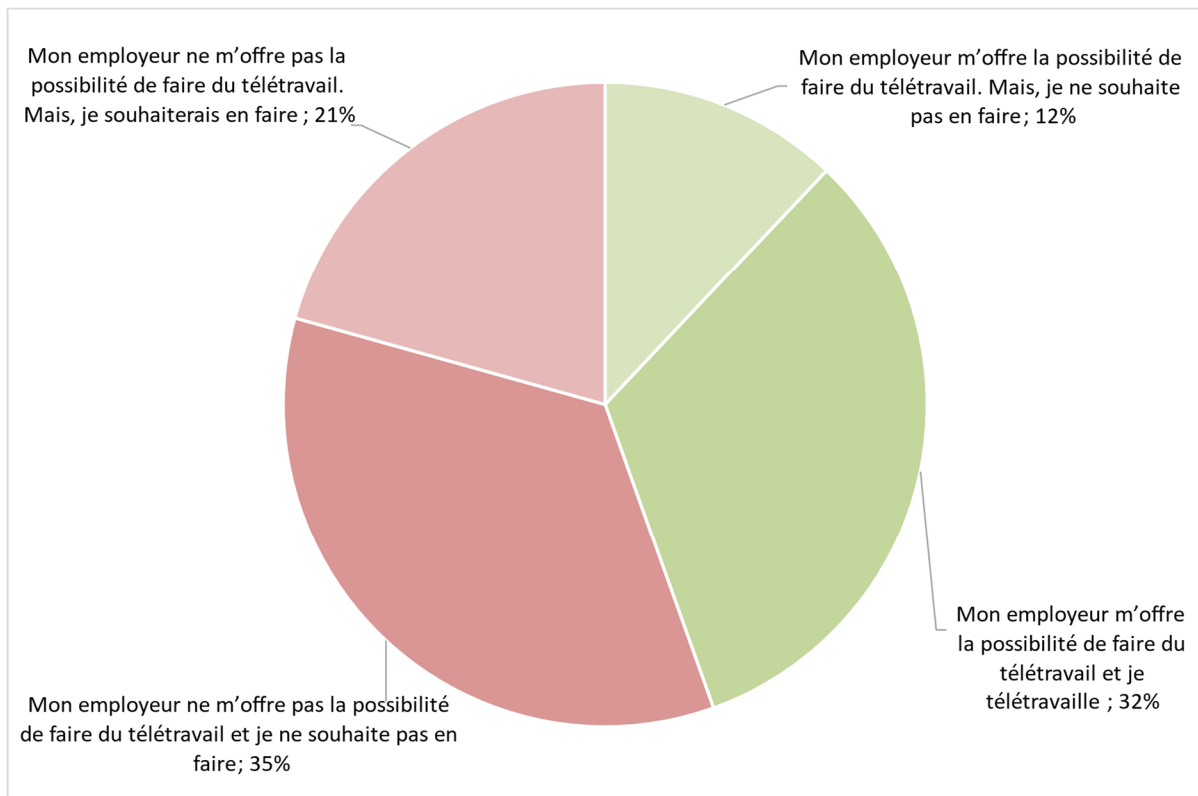


Figure 11 Politique de l'employeur en matière de télétravail et souhaits des travailleurs

Lieux et jours du télétravail

Il ressort des données de l'enquête que **le télétravail s'effectue majoritairement au domicile du travailleur** (95 % des télétravailleurs de l'étude). Les bureaux satellites semblent encore peu utilisés (7 %). Pourtant, ces derniers peuvent être plus proches du lieu de domicile et sont souvent situés à des endroits privilégiés (proches des transports en commun, de services, etc.). Ils pourraient donc avoir un impact positif en termes de mobilité tout en offrant une alternative confortable au domicile du travailleur.

Le vendredi, lundi et le mercredi semblent être les jours privilégiés pour télétravailler (voir Figure 12, pour la répartition des jours de télétravail).

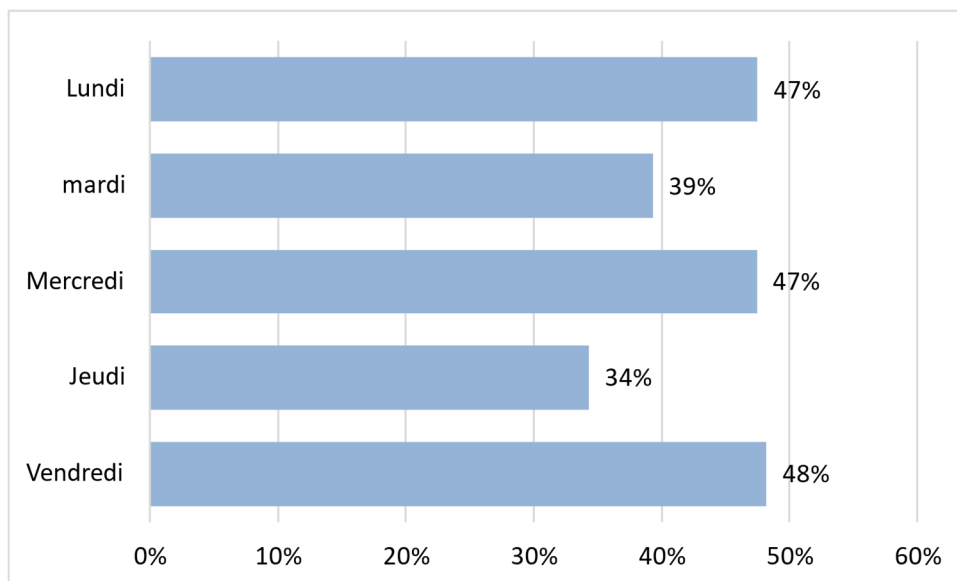


Figure 12 Jours de la semaine durant lesquels est effectué le télétravail

Malgré 34 % de répondants ayant indiqué vouloir travailler en présentiel 5 jours par semaine, **une répartition plutôt équilibrée semble avoir la faveur des répondants** ; c'est-à-dire, **3 jours de présentiel et 2 jours de télétravail** (pour 16 % des répondants) ou **2 jours de présentiel et 3 jours de télétravail** (pour 15 % des répondants).

Répartition idéale entre les jours en télétravail et les jours en présentiel au bureau	Pourcentage de choix
5 jours de télétravail	8 %
1 jour au bureau + 4 jours de télétravail	11 %
2 jours au bureau + 3 jours de télétravail	15 %
3 jours au bureau + 2 jours de télétravail	16 %
4 jours au bureau + 1 jours de télétravail	10 %
5 jours au bureau	34 %
5 jours au bureau avec la possibilité de faire du télétravail en demande	6 %

Conditions du télétravail

Comme le suggère la Figure 13, **différents éléments sont importants pour télétravailler dans de bonnes conditions**. Disposer du **matériel et des outils informatiques**, d'un **meuble de bureau adapté**, ainsi que d'**indemnités** pour couvrir les frais liés au travail à domicile (téléphonie, connexion internet, eau, chauffage, électricité, etc.) sont autant de facteurs positifs pour télétravailler dans de bonnes conditions. **L'adaptation du management** à cette nouvelle organisation du travail est également importante, pour plus de la moitié des répondants de l'enquête.

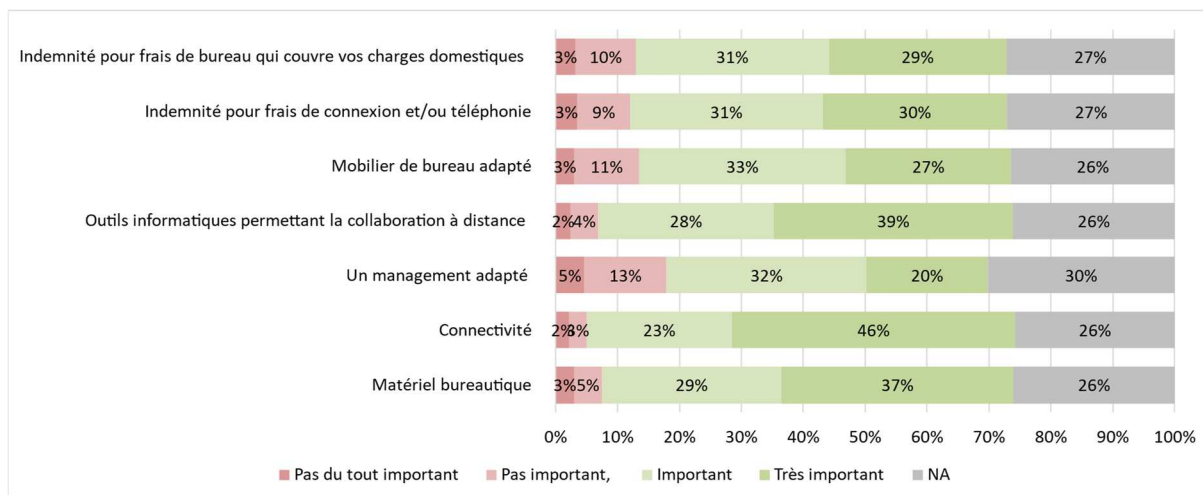


Figure 13 Les éléments pour télétravailler dans de bonnes conditions

Il ressort également des données que **45 % des télétravailleurs de l'enquête perçoivent une indemnisation** pour le fait d'effectuer du télétravail (avec un montant moyen de 38,29 euros par mois).

Matériel pour télétravailler

La **majorité** des télétravailleurs de l'enquête dispose d'un **ordinateur portable**. Le plus souvent, cet ordinateur portable a été totalement payé par l'employeur (pour 68 % des télétravailleurs). 17 % des répondants qui télétravaillent l'ont acheté personnellement ; et pour 6 %, il a été en partie payé par l'employeur (l'ordinateur fixe semble avoir disparu au profit de l'ordinateur portable ou de la tablette). Un grand nombre de télétravailleurs semblent payer eux-mêmes leur connexion internet et leur smartphone et abonnement (ces frais peuvent être couverts en partie par une indemnisation de l'employeur).

De manière assez surprenante, **une quantité non négligeable des télétravailleurs de l'enquête ne disposent pas d'une table et d'une chaise de bureau** (30 % et 35 %, respectivement). De plus, il apparaît que ce sont des frais encore peu pris en charge par les employeurs.

Plus de **40 % des télétravailleurs n'ont pas d'imprimante, de clavier ou d'écran supplémentaire**. Le casque semble faire partie de l'équipement de base fourni par l'employeur pour télétravailler (45 % des télétravailleurs de l'enquête).

(Voir Figure 14, pour le détail de l'équipement des télétravailleurs).

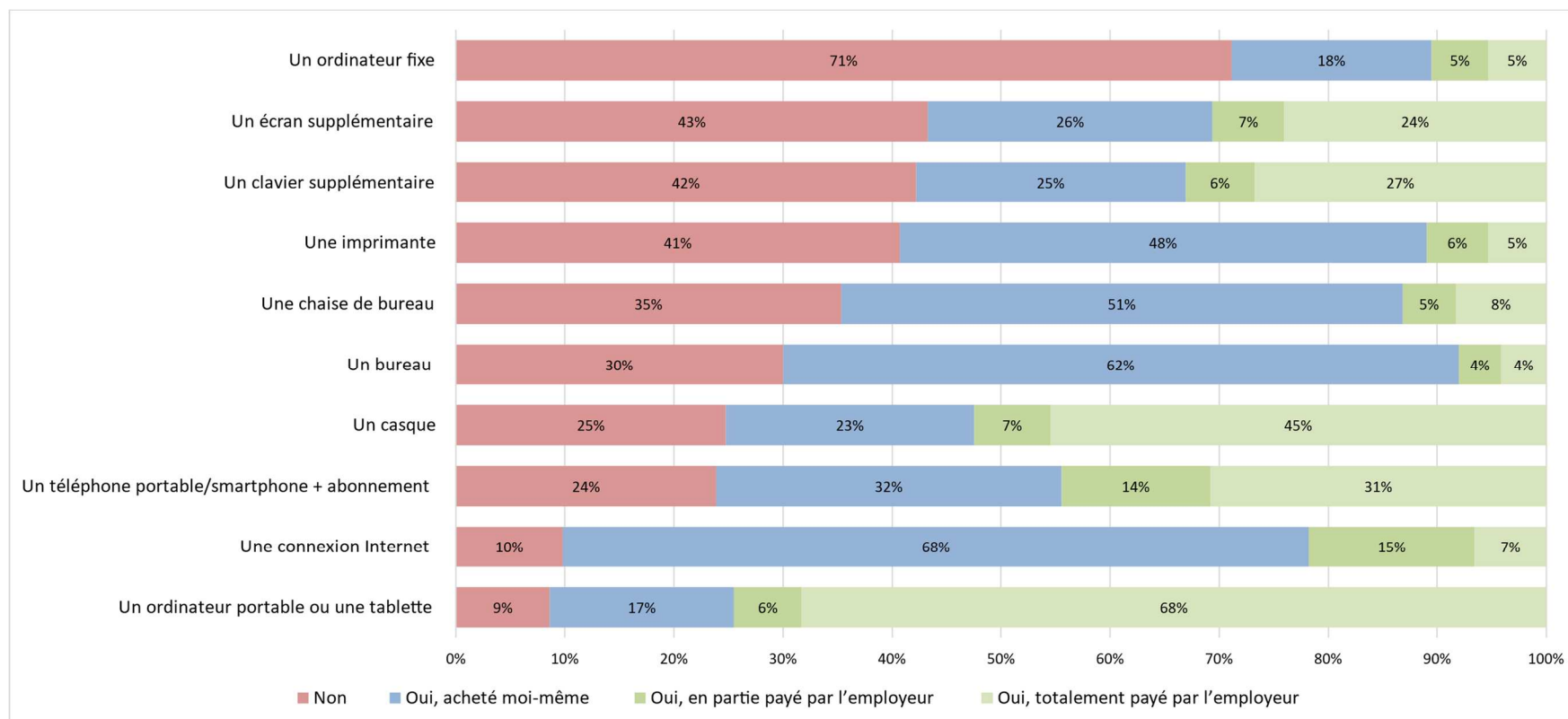


Figure 14 Les ressources matérielles dont disposent les télétravailleurs

Les facteurs qui encouragent ou découragent au télétravail

Une première interrogation naturelle lorsque l'on envisage le télétravail est d'évaluer si son emploi est effectivement compatible avec le télétravail.

De manière logique, ce sont principalement les répondants qui ne font pas de télétravail qui indiquent que leur travail actuel n'est pas compatible avec le télétravail. Toutefois, on peut noter que **16 % des non-télétravailleurs estiment que leur travail actuel est compatible avec le télétravail et 12 % avec des ajustements mineurs**. Ces données pourraient indiquer qu'il existe encore une **marge de progression** dans le domaine du télétravail. (Voir Figure 15, pour le détail des réponses).

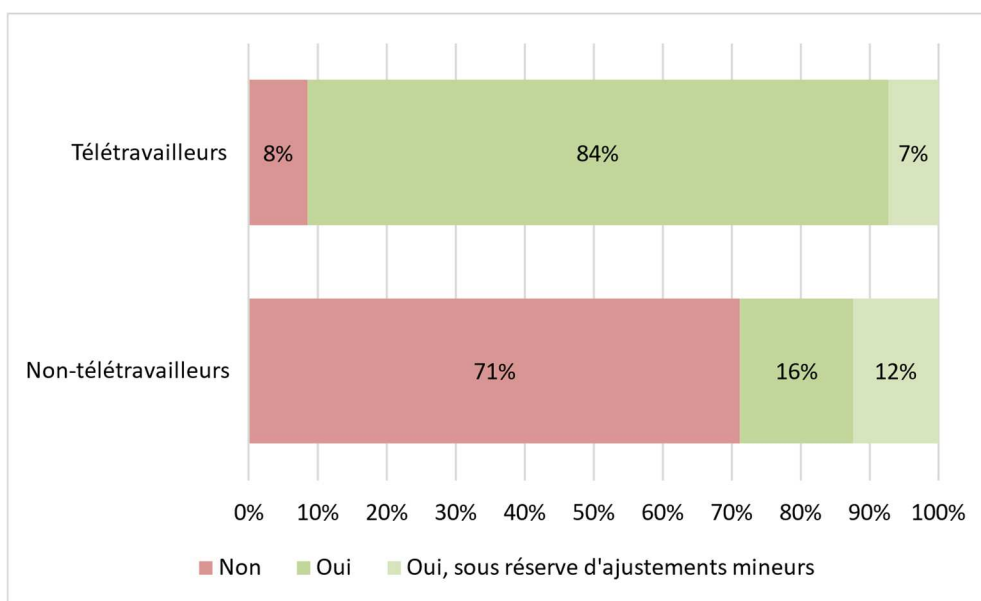


Figure 15 Pourcentage de non-télétravailleurs versus de télétravailleurs qui estiment que leur travail actuel est compatible avec le télétravail

Pour les répondants de cette enquête, **plusieurs facteurs sont considérés comme encourageant au télétravail**. Le **gain de temps** (lié à la diminution du nombre des trajets domicile-travail) et le **meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle** semblent être ceux qui seraient les plus encourageants (pour 60 % et 59 % des répondants, respectivement). Mais, les autres facteurs que nous avons soumis à l'appréciation des répondants ne sont pas loin derrière, comme le montre la Figure 16).

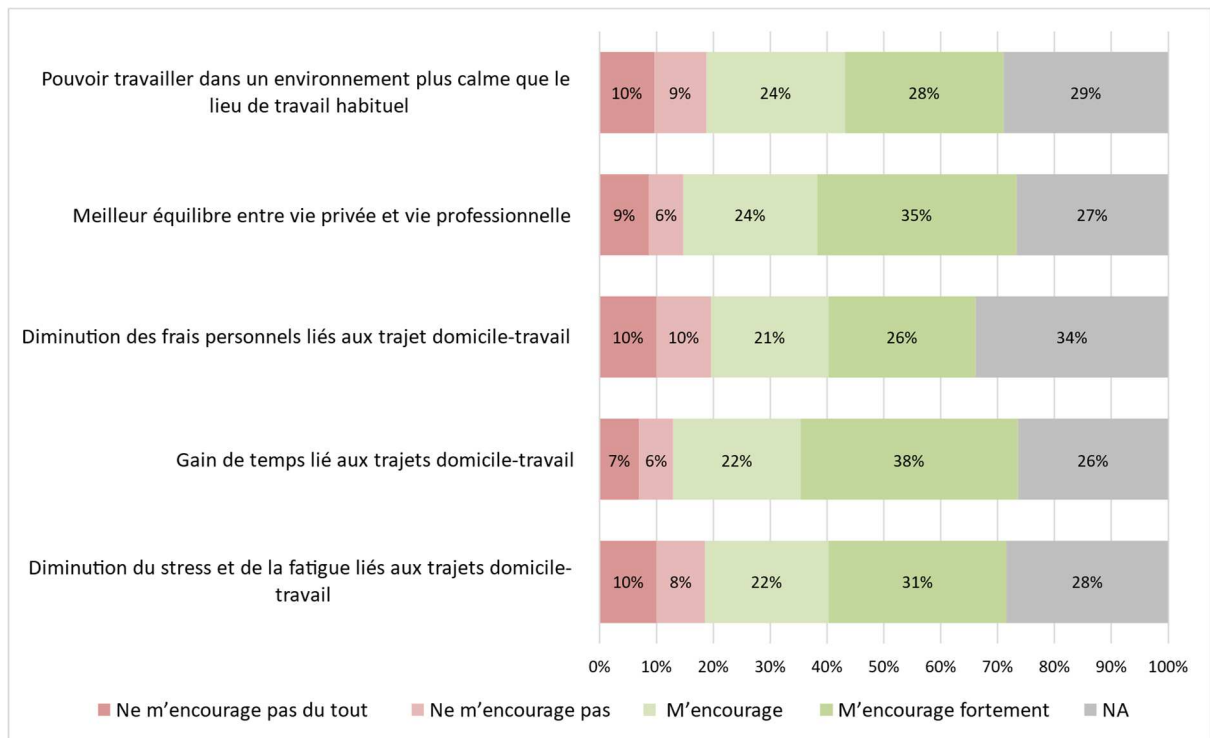


Figure 16 Facteurs qui encouragent à faire du télétravail

La perte de contact social reste le facteur qui décourage le plus grand pourcentage de répondants à faire du télétravail (41 %). L'augmentation des charges liées au travail à domicile (chauffage, électricité, eaux, etc.) pèse également en défaveur du télétravail pour plus d'un répondant sur trois. (Voir Figure 17, pour le détail des réponses).

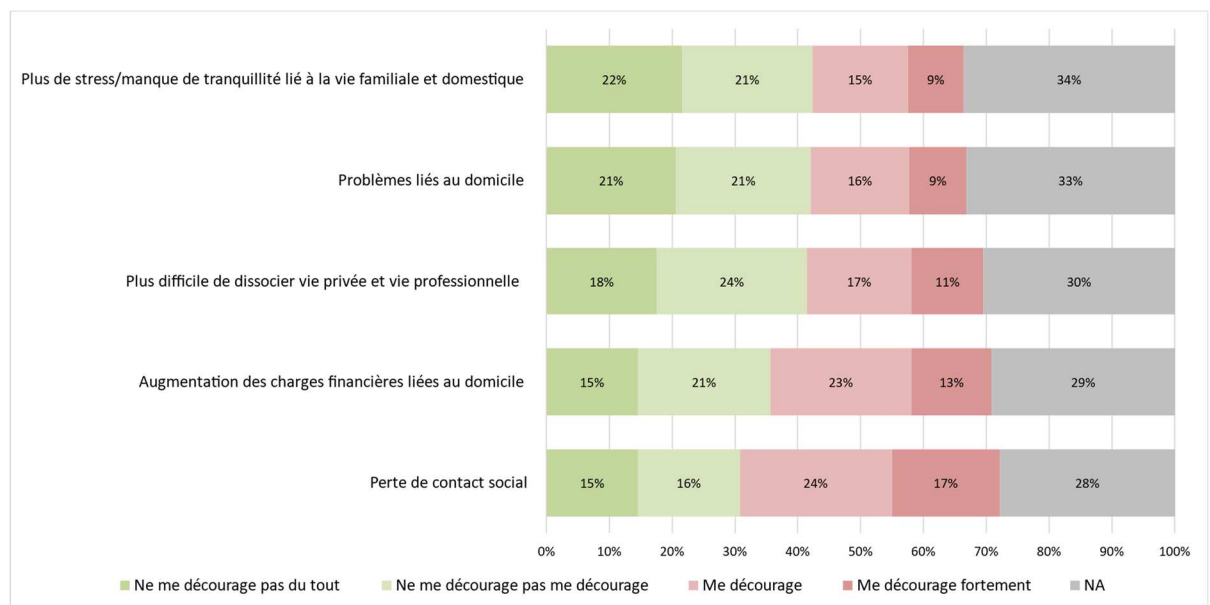


Figure 17 Facteurs qui découragent à faire du télétravail

Le télétravail et la mobilité, messages-clés

- Il ressort de cette enquête que **32 % des répondants** présentent **au moins un jour par semaine en télétravail**. Ce pourcentage est plus élevé pour **les Bruxellois** de l'enquête avec **43 % de télétravailleurs** et plus bas pour les **Wallons** de l'enquête avec **28 % de télétravailleurs**.
- Grâce au télétravail, ce sont **35 millions de kilomètres par jour** qui ont pu être évités en 2022 (dont **14 millions en voiture**).
- Le télétravail s'effectue majoritairement **au domicile des travailleurs** et de préférence le **lundi, le mercredi et le vendredi**.
- L'enquête montre que la proportion de télétravailleurs progresse à mesure que la distance domicile-travail augmente. **Au-delà de 50 km entre le domicile et le lieu de travail, plus de la moitié des répondants télétravaillent** au moins un jour par semaine.
- Parmi les travailleurs qui utilisent **le train** pour les **déplacements domicile-travail**, il y a **davantage de télétravailleurs que de non-télétravailleurs**, 61 % versus 39 %.
- Chez un certain pourcentage des télétravailleurs de l'enquête, **les déplacements liés aux courses et aux services augmentent ou sont effectués en semaine et en journée plutôt qu'en soirée, le week-end ou durant des jours de congé** (28 % et 32 %, respectivement).
- Grâce au télétravail, certains répondants seraient davantage **motivés** à prendre les **transports en commun plutôt que la voiture pour se rendre au travail** (29 %) ou encore à enfourcher **leur vélo (30 %)**. Mais aussi, le télétravail rendrait **plus tolérant** face aux **désagréments** qui peuvent émailler les **déplacements à pied et à vélo** (pour 40 % des personnes interrogées) ou encore en **transports en commun** (pour 30 % des personnes interrogées).



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
MOBILITÉ ET TRANSPORTS

www.mobilit.belgium.be



Numéro de dépôt (D/2022/13.831/13)

Éditeur responsable: Emmanuelle Vandamme • Présidente • Rue du progrès 56 • 1210 Bruxelles